

Paragraphe 000 «Conditions générales»

080 Construction écologique

081 Exigences.

.100 Les couches d'accrochage, couches de fond et autres revêtements de surface ne doivent pas contenir de biocide et doivent être diluables à l'eau ou contenir au max. % 1 de solvant.

~~-.110~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.120~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.130~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.140~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

.200 Les colles doivent soit être diluables à l'eau ou contenir au max. % 1 de solvant, soit correspondre au moins à la catégorie Emicode EC 1, au label eco-INSTITUT ou équivalent.

~~-.210~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.220~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.230~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.240~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

Vous trouverez plus d'informations à l'adresse emicode.com ou eco-institut-label.de.

.300 Le durcissement des colles silicones ne doit pas entraîner d'émanations de composants nuisibles pour la santé.

~~-.310~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.320~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.330~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

~~-.340~~ Sous-gr. de sous-art. supprimé.

Attestation: inscription dans le répertoire des ecoProduits ou selon la fiche technique de sécurité. Les composants déterminants du point de vue toxicologique figurent dans le document Méthodologie ecobau pour matériaux de construction.

.400 L'utilisation de mousses injectées et de mousses de montage pour la pose d'éléments rapportés n'est pas admise.

Paragraphe 000 «Conditions générales»

081 .500 Les systèmes de crépi acoustique ne doivent pas contenir de formaldéhyde ou de substances libérant du formaldéhyde.

.600 Les matériaux d'isolation en laine minérale dans des locaux intérieurs chauffés doivent contenir un liant sans formaldéhyde ou ne libérer du formaldéhyde qu'en petites quantités.

.700 01 Description
.800 à .800 dito .700

082 Article principal supprimé.